

# Nettoyage des embâcées à Villerest

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2025

À la suite de la crue de la Loire d'octobre 2024, la troisième plus importante enregistrée au barrage de Villerest en 40 ans, le barrage a été confronté à une accumulation d'objets flottants en tout genre à l'amont immédiat de l'ouvrage. Ces flottants constituent par leur quantité et leur localisation, un risque dans le cadre de l'exploitation du barrage ainsi que pour l'aval en cas de déversement. C'est la raison pour laquelle l'Aménagement public Loire a engagé une vaste opération d'évacuation des embâcées. Pour mener à bien cette opération de nettoyage, un bateau équipée d'un robot est intervenu sur la retenue. Son rôle est de repousser les embâcées vers une grue à grappin installée sur la berge. Les débris sont ensuite chargés dans des bennes pour être acheminés vers des centres de traitement adaptés. En parallèle, le nettoyage des berges de la retenue est assuré par une grue et une barge flottante. Les matériaux collectés font l'objet d'un tri rigoureux : les bois et branchages sont valorisés en bois de chauffe, tandis que les déchets non valorisables sont dirigés vers un centre spécialisé. Après cinq jours d'intervention, environ un tiers des embâcées a déjà été retirée, soit plus de 100 tonnes. À terme, ce sont plus de 300 tonnes qui seront évacuées dans le cadre de cette opération, pour un coût estimé à plus de 200 000 euros. Ce type d'opération s'inscrit dans une approche durable de gestion de la sécheresse du barrage. Une intervention similaire avait été menée au printemps 2024, après les épisodes de crues de mars et avril. À cette occasion, 360 tonnes d'embâcées avaient été traitées en 19 jours, pour un coût de 235 000 euros.

Face à une crue catastrophique majeure, le barrage de Villerest a activé son rôle d'exception en octobre 2024 pour la première fois depuis 2016. Avec des précipitations dépassant localement 400 mm, les débits entrants ont atteint plus de 2 000 m³/s. L'EP Loire a réagi en deux phases : d'abord l'abaissement du niveau de la retenue dès le 17 octobre, ensuite le stockage d'une partie de la crue, divisant par deux le débit en aval. Grâce à cette gestion, les impacts de la crue ont été atténués sur la Loire aval.

À

À